Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Séance ordinaire du conseil

11 novembre 2019 à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2019 à 19 h

1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019
4.	Première période questions des citoyens
5.	Dépôt de documents
6.	Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
7.	Avis de motion, projets de règlements et règlements
8.	Sujets d'agglomération
9.	Deuxième période de questions des citoyens
10.	Période d'intervention des membres du conseil
11.	Levée de la séance

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

Règles pour la période de questions

1.	Être respectueux et poli
2.	Être concis – 5 minutes par intervention
3.	Être précis en évitant les digressions
4.	Pas plus de 3 questions par intervention
5.	Commentaires acceptés si reliés à la séance
6.	Questions peuvent s'adresser à un(e) conseiller(ère)
7.	Accepter que l'élu(e) ne puisse avoir toute l'information
8.	La période de questions ne doit donner lieu à aucun débat.
9.	Le maire peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne qui contrevient au présent règlement ou qui formule une question : • qui, par sa formulation, peut susciter un débat; • qui est fondée sur une hypothèse; • qui comporte des allusions personnelles, des insinuations malveillantes; • qui est frivole ou vexatoire; • qui suggère la réponse demandée

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Liste de mouvement du personnel syndiqué
Période se terminant le 25 octobre 2019 (4)

Date	Nombre	Type de mouvement	Fonction	Direction/Service	Groupe
2019-10-07	2	Embauche	Préposé aux prêts remplaçant	LCVC	Col blanc
2019-10-15	1	Nomination	Coordon. vie communautaire	LCVC	Col blanc
2019-10-25	1	Démission	Brigadière scolaire	LCVC	Brigadier

Acronymes :

- UEDD : Urbanisme et développement durable
- LCVC : Loisir, culture et vie communautaire
- FATI : Finance, administration et technologie de l'information

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Liste de mouvement du personnel cadre
Période se terminant le 25 octobre 2019 (1)

Date	Nombre	Type de mouvement	Fonction	Direction/Service	Groupe
2019-10-15	1	Embauche	Directeur adjoint et chef de division - planification et développement	UEDD	Cadre

Acronymes :

- UEDD : Urbanisme et développement durable
- LCVC : Loisir, culture et vie communautaire
- FATI : Finance, administration et technologie de l'information

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.2 Liste des virements budgétaires
Période se terminant le 31 octobre 2019 (9 400 $)

Date	Description	Montant	Remarque
2019-10-08	TP - matériaux de construction	400 $	Achat de pieux pour corde à linge à l'entrepôt.
	LCVC - Autres pièces et accessoires	(400) $	
2019-10-08	LCVC - Autres pièces et accessoires	9 000 $	Réaménagement de l'entrepôt 5S des loisirs.
	LCVC - Autres services	(9 000) $	

Acronymes :

- C : communications
- UEDD : Urbanisme et développement durable
- LCVC : Loisir, culture et vie communautaire
- FATI : Finance, administration et technologie de l'information
- TP : Travaux publics

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

5.4 Liste des contrats de 25 000 $ à 49 999,99 $ (incluant les taxes) - période se terminant le 31 octobre 2019

Octobre 2019 = 132 548,93 $ - Total année = 735 678,01$

Nom du fournisseur	Date contrat	Type de contrat	Mode d'attribution	Description	Montant
Techservice (9120-0592 Québec inc.)	2019-10-02	Commande	Gré à gré	Modernisation du poste PS9	38 470,64 $
FNX-INNOV inc.	2019-10-08	Commande	Gré à gré	Services professionnels – surveillance des travaux pour l'implantation d'un système de feu, intersection accès Costco/Des Promenades/Comercial	33 141,54 $
St-Germain égouts et aqueducs inc.	2019-10-16	Commande	Demande de prix	Location d'un chargeur (loader) avec godet	28 743,75 $
Karyne architecte paysagiste	2019-10-24	Commande	Demande de prix	Services prof. – élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts	32 193,00 $

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.4 État comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2019

REVENUS	Budget 2019	Réel au 2019-08-31	% budget après 8 mois
Taxes foncière	49 066 800 $	48 930 521 $	100%
Tarifications	8 405 200 $	8 097 225 $	96%
Service de la dette	1 584 300 $	1 622 204 $	102%
Paiements tenant lieu de taxes	806 500 $	752 512 $	93%
Droits de mutation immobilière	2 461 100 $	2 562 037 $	104%
Autres services rendus	3 058 800 $	4 548 678 $	149%
Transferts (subventions)	1 069 800 $	60 683 $	6%
Revenus loisirs, culture et vie communautaire	2 127 500 $	1 648 101 $	77%
Total des revenus	**68 580 000 $**	**68 221 961 $**	**99%**

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS	Budget 2019	Réel au 2019-08-31	% budget après 8 mois
Administration générale	6 830 200 $	3 896 312 $	57%
Sécurité publique	440 200 $	287 500 $	65%
Trasnport et réseau routier	5 274 100 $	3 527 128 $	67%
Hygiène du milieu	3 630 300 $	2 057 737 $	57%
Aménagement, urbanisme et développement	1 885 400 $	1 230 629 $	65%
Loisirs cultures et vie communautaire et projets spéciaux	6 715 600 $	4 121 488 $	61%
Bâtiments	5 086 700 $	3 061 769 $	60%
Service de la dette	9 023 400 $	1 242 768 $	14%
Quotes-parts agglomération, RTL, CMM et RAEU	29 522 500 $	22 170 588 $	75%
Affectations et réserves	171 600 $	(3 136 770) $	-1828%
Total des dépenses par activités	**68 580 000 $**	**38 459 149 $**	**56%**

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.4 État comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2019 (suite)

DÉPENSES PAR OBJET	Budget 2019	Réel au 2019-08-31	% budget après 8 mois
Rémunération	13 457 000 $	8 857 549 $	66%
Bénéfices marginaux (rég. ret., RRQ, RQAP, FSS, CSST, ass.)	4 431 700 $	2 613 711 $	59%
Communications (dépl., messag., télécom. et publications)	629 200 $	321 210 $	51%
Services professionnels (hon., assur., contrats, cotisa.,etc)	5 631 900 $	2 946 304 $	52%
Location (entretien et réparation, contrat, licences)	1 965 300 $	1 384 312 $	70%
Biens non durables (denrées, pièces, matériels, élec., etc)	3 028 000 $	1 752 800 $	58%
Biens durables (projets spéciaux)	71 000 $	161 644 $	228%
Autres (subventions, indemnisation, RAEU, etc.	648 400 $	145 033 $	22%
Service de la dette	9 023 400 $	1 242 768 $	14%
Affectations et réserves	171 600 $	(3 136 770) $	-1828%
Quotes-parts agglomération, RTL et CMM	29 522 500 $	22 170 588 $	75%
Total des dépenses par activités	**68 580 000 $**	**38 459 149 $**	**56%**

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

5.5 Rapport du trésorier – Radiation des comptes avec soldes résiduaires de moins de 5 $ - Période du 25 octobre 2018 au 24 octobre 2019

Immeubles fonciers

Montants à radier	Nombre de dossiers	Montants
0,01 $ - 1,00 $	1 563	742,98 $
1,01 $ - 2,00 $	403	569,80 $
2,01 $ - 3,00 $	181	440,24 $
3,01 $ - 4,00 $	154	535,37 $
4,01 $ - 5,00 $	79	349,12 $
Total (intérêts et pénalités inclus)	**2 380**	**2 637,51 $**

Facturations diverses

Montants à radier	Nombre de dossiers	Montants
0,01 $ - 1,00 $	31	13,51 $
1,01 $ - 2,00 $	8	12,66 $
2,01 $ - 3,00 $	5	12,68 $
3,01 $ - 4,00 $	2	6,79 $
4,01 $ - 5,00 $	1	4,61 $
Total (intérêts et pénalités inclus)	**47**	**50,25 $**

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.7 Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-17 décrétant des travaux d'aménagement d'un rond-point à l'extrémité de la rue Laure-Gaudreault - Emprunt

Nombre de personnes habiles à voter	20 973
Nombre de demandes requis pour scrutin référendaire	2 108
Nombre de demandes faites	0

Règlement 2019-17 est réputé approuvé

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.8 Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-19 décrétant le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au PTI 2020-2021-2022 - Emprunt

Nombre de personnes habiles à voter	20 973
Nombre de demandes requis pour scrutin référendaire	2 108
Nombre de demandes faites	0

Règlement 2019-19 est réputé approuvé

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.1 Nomination de membres au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance

Nouveaux membres :	Léanne Bourassa Paul Robert
Mandats :	2 ans du 11 novembre 2019 au 10 novembre 2021

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.2 Création du comité art et culture, adoption d'une charte et nomination d'un membre du conseil au sein du comité

Lors de la dernière réunion du comité le 4 septembre 2019, les membres du comité art et culture se sont entendus à l'unanimité pour demander au conseil de pérenniser le comité, qui deviendrait le comité art et culture et d'adopter une charte de fonctionnement. Le conseil municipal avait constitué un comité ad hoc art et culture en 2007.

Par ailleurs, le comité souhaitait confirmer la nomination du conseiller **Vincent Fortier**, à titre de représentant du conseil municipal au sein de ce comité. Il est plutôt décidé de nommer la conseillère **Marilou Alarie**.

POINT RETIRÉ SÉANCE TENANTE

Mandat du comité

Le mandat du Comité art et culture est d'accompagner la municipalité dans l'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale ainsi que dans l'application du plan de développement qui en découle. Conformément à ce mandat, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil, en matière d'orientations culturelles.

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.3 Nomination de membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand

Nomination :	Jacques Bédard
En remplacement de :	Martin Murray
Membre substitut :	Louise Dion
En remplacement de :	Martin Guevremont par suite de sa démission comme conseiller

6.1.4 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

- Aide financière de 1 000 $ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre de sa campagne visant à recueillir 200 000 $ en dons pour ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, et à obtenir le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec.

- Cette municipalité fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions $ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver. Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville comprend les enjeux de ce dossier et tient à appuyer cette campagne.

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun

6.3 COMMUNICATIONS

Aucun

6.4 RESSOURCES HUMAINES

Aucun

6.5 FINANCES

6.5.1 Autorisation des dépenses - période du 1er au 31 oct. 2019

Chèques émis (146) - no 38 602 à 38 747 et annulés (0) – les 5 plus élevés			**555 480,22 $**
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie	145 896,45 $		
Commission Scolaire des Patriotes	74 905,87 $		
Régime de Retraite - Cols Blancs	58 387,54 $		
Construction G3 Inc	41 037,11 $		
Entreprises Norbert Picard Inc. (Les)	35 740,17 $	64 %	
Dépôts directs – les 3 plus élevés			**3 115 755,37 $**
Entreprises Michaudville Inc. (Les)	1 275 583,49 $		
Axe Construction Inc.	302 280,96 $		
Axe Construction Inc.	148 087,18 $	55 %	
Débits directs – les 3 plus élevés			**430 491,05 $**
Déductions salariales – part employés (incluant impôts)	250 563,47 $		
Déductions salariales – part employeur	97 748,53 $		
Hydro-Québec	71 640,93 $	98 %	
Salaires			**672 084,25 $**
Paye 2019-41	167 220,80 $		
Paye 2019-42	169 249,41 $		
Paye 2019-43	162 550,16 $		
Paye 2019-44	173 063,88 $		
		100 %	
Total des dépenses			**4 773 810,89 $**

6.5 FINANCES

6.5.2 Affectation de l'excédent des deniers provenant des emprunts contractés par la municipalité en vertu de divers règlements d'emprunt

- À la fermeture d'un règlement d'emprunt, si le financement permanent par obligation excède les coûts, ce solde est comptabilisé comme étant un solde disponible sur emprunt. En vertu de l'alinéa 2° de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, la municipalité peut affecter ces soldes au paiement du service de la dette.

- Pour cette raison, un montant de 19 171 $, provenant des frais de refinancement 2014, est affecté au paiement du service de la dette.

6.5 FINANCES

6.5.3 Approbation du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques pour le paiement du service de dette 2019 des règlements d'emprunt 2011-9 et 2017-8

- Il est RÉSOLU d'approprier une somme de 493 428 $ du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques pour le paiement du service de dette 2019 des règlements d'emprunt 2011-9 et 2017-8.

  - Règlement d'emprunt 2011-9 : réfection du rang des Vingt-Cinq et aménagement d'une piste cyclable = 261 181 $

  - Règlement d'emprunt 2017-8 : reconstruction du rang des Vingt-cinq entre la montée Montarville et la rue Yvonne-Duckett, incluant l'aménagement du grand carrefour = 232 247 $

  - **Total = 493 428 $**

6.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Novembre 2019

(total séance aide financière = 11 800 $ et valeur services et matériel = 2 670 $)

Les Amis-soleils de Saint-Bruno	**10 000 $ + photoc. et locaux. gratuits (2 670 $)**

Pour les activités régulières du programme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno.

Association de ringuette Les intrépides	**800 $ + soutien technique (0 $)**

Pour la présentation de la 32e édition de son tournoi annuel devant se tenir du 27 janvier au 2 février 2020.
Autorisation de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, pendant la durée du tournoi à l'aréna Michael-Bilodeau.

Association du hockey mineur de Saint-Bruno	**1 000 $**

Pour la présentation du 39e tournoi de hockey pee-wee devant se tenir du 25 novembre au 8 décembre 2019.
Autorisation de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, à l'aréna Michael-Bilodeau.

6.6.2 Autorisation pour la présentation de la 6e édition de la Féerie au Lac du Village

- La tenue de la 6e édition de la Féerie au Lac du Village qui se tiendra le vendredi 6 décembre, de 18 h à 21 h, le samedi 7 décembre, de 10 h à 16 h ainsi que le dimanche 8 décembre, de 10 h à 16 h;

- La fermeture de la rue Montarville entre les rues Des Peupliers et Lakeview du vendredi 6 décembre à 16 h, jusqu'au dimanche 8 décembre à 19 h;

- La dérogation aux articles des règlements suivants :
  - Article 1.13 du Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité stipulant que dans les rues, ruelles et autres endroits publics, il est prohibé d'offrir en vente des objets ou marchandises qui rassembleraient une foule et susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;
  - Article 7 du Règlement N.21-1 sur les nuisances stipulant que constitue une nuisance et est prohibé le fait pour toute personne de vendre quelque objet sur les rues, trottoirs, allées ou terrains publics de la Ville.

6.6.3 Autorisation pour la présentation de la 30e édition de la Fête du Lac

- Dates et heures :
  - Samedi 1er février 2020, de 15 h à 23 h et dimanche 2 février 2020, de 9 h à 18 h

- Fermeture des rues Rues :
  - Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
  - Lakeview, entre les rues Montarville et du Lac;
  - Du Lac, entre les rues des Peupliers et Lakeview;
  - Des Peupliers, entre les rues du Lac et Montarville;

- Vente et consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités au Lac du Village le 1er février, de 12 h à 23 h et le 2 février, de 12 h à 18 h

- Présentation d'un feu d'artifice au Lac du Village, le samedi 1er février 2020;

- Report de l'événement (à l'exception du spectacle du samedi soir) et les autorisations s'y rattachant aux 8 et 9 février 2020 en cas de température non clémente.

6.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.6.4 Conclusion rétroactive d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation des immeubles et équipements des écoles sur le territoire de Saint-Bruno

- Pour l'utilisation des immeubles et équipements des écoles primaires Albert-Schweitzer, De Montarville, Monseigneur-Gilles-Gervais et Courtland Park, l'école secondaire du Mont-Bruno, ainsi que le Centre d'éducation des adultes des Patriotes (Rabastalière) pour une période rétroactive, débutant le 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, avec un renouvellement annuel à son expiration;

- Suite aux négociations, la CSP a accepté de simplifier le calcul des frais d'utilisation. Les nouveaux taux sont de 0,035 $/heure/m2 pour les écoles primaires et de 0,037 $/heure/m2 pour les écoles secondaires, et ce, rétroactivement au 1er juillet 2017.

- Ces tarifs seront indexés annuellement selon la formule suivante : Indexation = 75 % de l'indice du prix à la consommation + 25 % de l'indice des coûts énergétiques.

- La tarification pour l'utilisation de la piscine de l'école secondaire est établie selon les coûts réels d'exploitation.

6.6.5 Conclusion d'un projet d'entente à intervenir avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'accessibilité au parc national du Mont-Saint-Bruno pour les citoyens de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

- Reconduction du programme d'accessibilité au parc pour les citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- La municipalité assume, pour l'ensemble des résidents de la municipalité qui en font la demande auprès du parc, l'équivalent de cinquante pour cent (50 %) des droits des autorisations d'accès dans les parcs relatifs à l'émission d'une carte annuelle pour un seul parc, et ce, pour l'acquisition d'une carte annuelle pour le parc national du Mont-Saint-Bruno ou pour une carte annuelle « Réseau» pour tous les parcs.

Nombre de cartes vendues et coût	Janv. - déc. 2015	Janv. - déc. 2016	Janv. - déc. 2017	Janv. - déc. 2018	Janv. - sept. 2019
Cartes parc vendues	1 828	3 164	3 117	2 710	2 439
Cartes réseau vendues	508	1 119	1 178	1 213	1 089
Total de cartes vendues	2 336	4 283	4 295	3 923	3 528
Coût pur ville (taxes nettes)	**54 330 $**	**83 108 $**	**83 330 $**	**76 801 $**	**70 098 $**

6.6.6 Financement des travaux d'accessibilité universelle au Vieux Presbytère

- Approprier un montant supplémentaire de 90 000 $ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour financer les travaux d'accessibilité universelle du Vieux Presbytère, ce qui fait passer le coût du projet de 145 500 $ à 235 000 $ avec une réserve de 20 000 $ comme contingence.

- Les principales raisons de l'écart :
  - Services professionnels : + 20 000 $ (de 25 000 $ à 45 000 $)
  - Rampe en acier au lieu de béton ou pavé uni : + 26 300 $ (exigence MCC)
  - Remplacement de la porte avant et l'imposte supérieure : +15 800 $
  - Éclairage de la rampe : + 5 300 $
  - Divers : + 2 100 $

- Il est malheureusement impossible de déterminer si ce budget additionnel sera suffisant pour réaliser les travaux. Les éléments suivants font en sorte qu'il est difficile de prévoir les coûts :
  - Bâtiment patrimonial
  - Surchauffe des prix dans le domaine de la construction
  - Période restreinte pour la réalisation des travaux

6.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.6.7 Conclusion d'un bail de location de la Maison Richelieu avec la Fondation Richelieu de St- Bruno inc.

- Pour une période de trois (3) ans s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

- Le bail stipule que la Ville contribue aux dépenses d'électricité et de chauffage pour un montant maximum de 6 102 $ en 2020. Pour les années 2021 et 2022, cette contribution sera annuellement indexée en fonction des variations de l'IPC de l'année précédente.

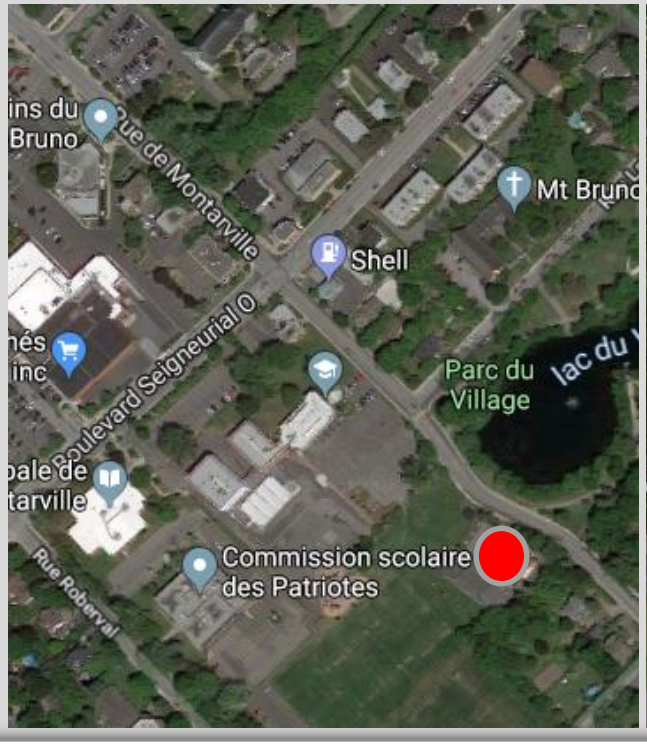

6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.7.1 Dérogation mineure DM 2019-135 pour autoriser l'utilisation d'un foyer extérieur et l'augmentation du nombre d'enseignes, de la superficie et de la hauteur d'une enseigne détachée au 250, rang des Vingt-Cinq Est

- **Approuver**, en partie, la demande de dérogation mineure DM 2019-135, déposée par monsieur Patrick Rake, pour et au nom de Groupe Skyspa, pour autoriser :
  - L'augmentation du nombre maximal d'enseignes détachées sur un terrain d'angle;
  - L'augmentation de la superficie permise pour une enseigne détachée de 2,5 m² à 10,5 m²;
  - L'augmentation de la hauteur maximale d'une enseigne détachée de 2 m à 3,92 m;

- **Refuser** la demande d'utilisation d'un foyer au bois extérieur non conçu pour la cuisson pour des considérations et motifs environnementaux.

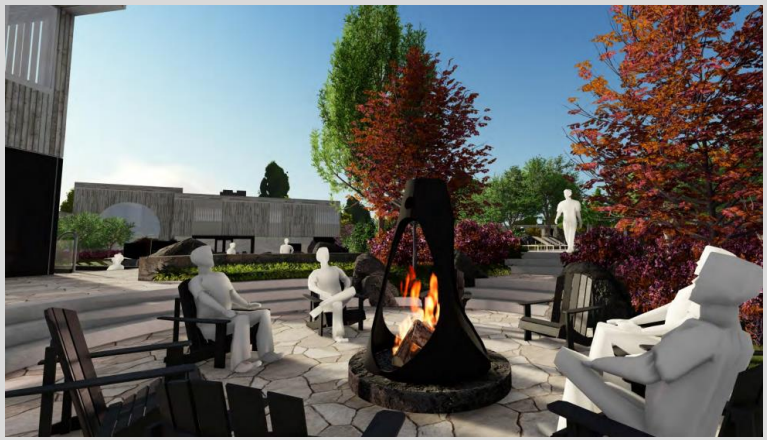

6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.7.2 Prolongation de délai - DM 2018-146 afin d'autoriser la réduction des marges de recul et certaines normes relatives au stationnement aux 19-31, boulevard Seigneurial Est

POINT RETIRÉ SÉANCE TENANTE

- Prolonger de douze (12) mois le délai prévu pour l'application de la dérogation mineure adoptée par le conseil le 3 décembre 2018. Considérant les délais d'approbation du projet, notamment de la démolition des immeubles existants, le requérant demande donc un prolongement de délai du 3 décembre 2019 au 3 décembre 2020.

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

6.7.3 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- PIIA2019-122 – 1071, boulevard Saint-Bruno
- PIIA2019-130 – 2067, rue Bedford
- PIIA2019-131 – 1740, rue Roberval
- PIIA2019-133 – 7, chemin de la Rabastalière Est
- PIIA2019-137 – 250, rang des Vingt-Cinq Est

6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

1. PIIA2019-122 – 1071, boulevard Saint-Bruno

Installation d'une enseigne murale

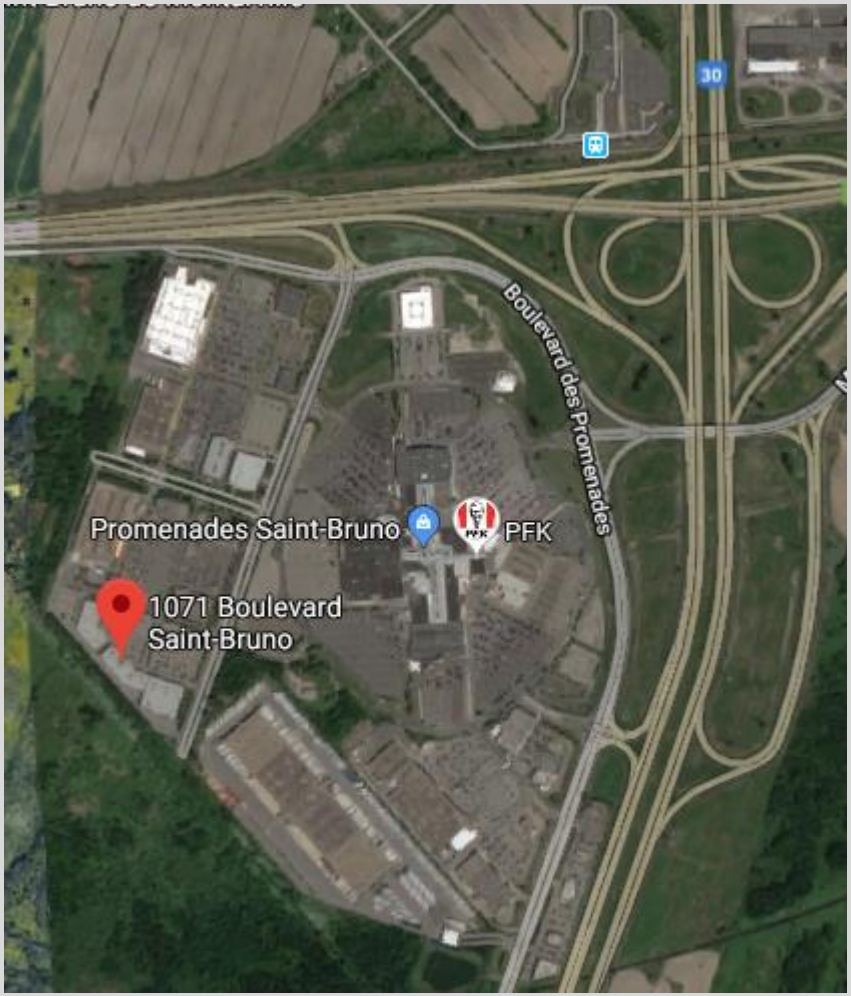

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

2. PIIA2019-130 – 2067, rue Bedford

Transformation d'un abri d'auto en garage attenant

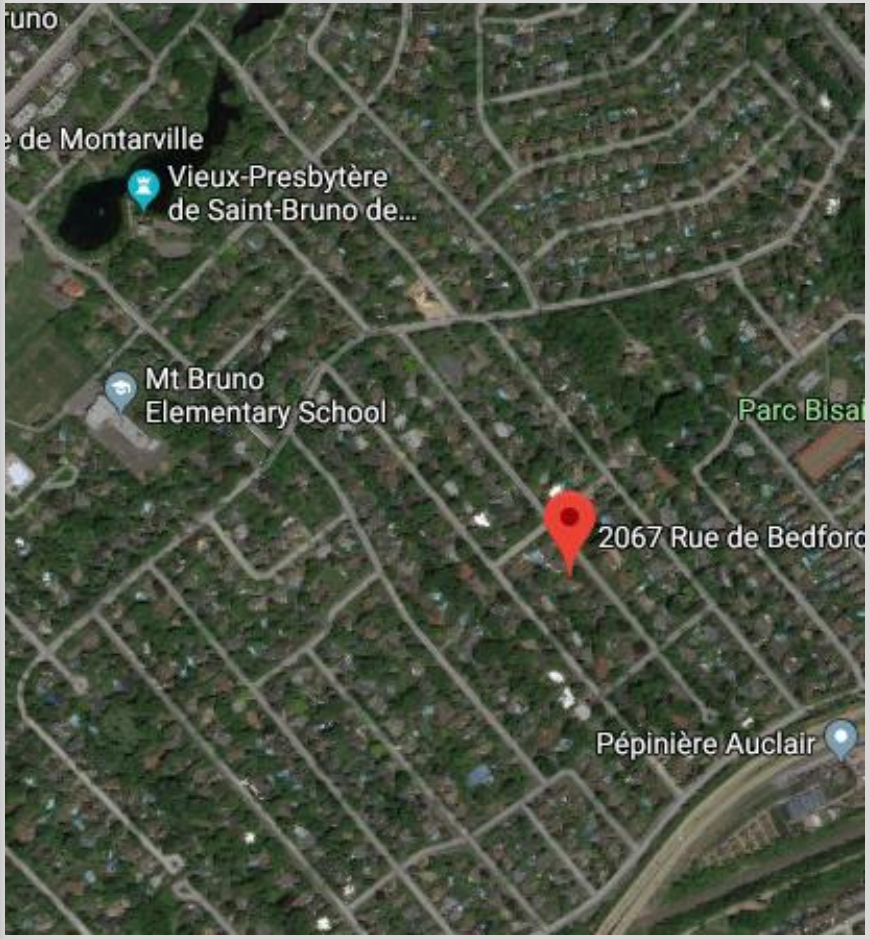

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

3. PIIA2019-131 – 1740, rue Roberval

Installation d'une enseigne détachée

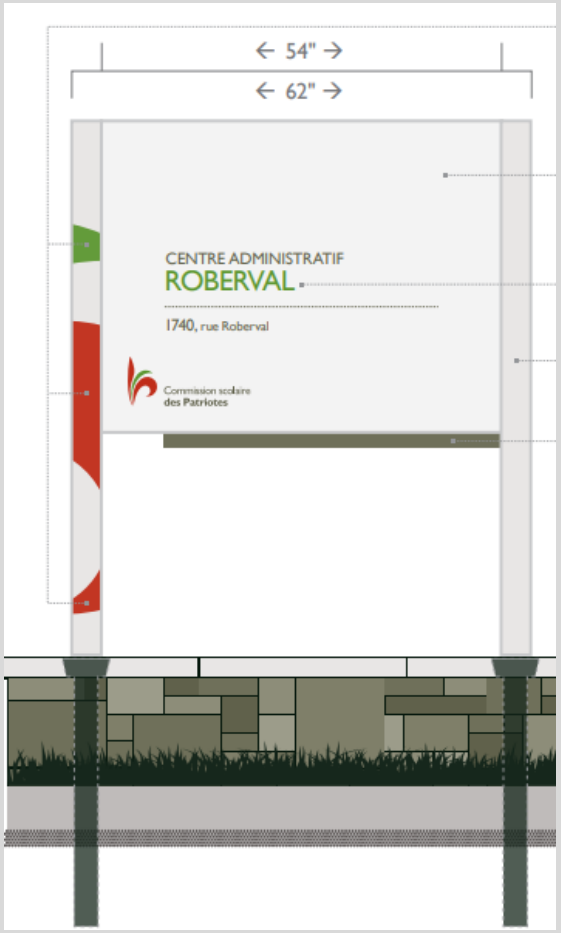

NOUVELLE ENSEIGNE

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

4. PIIA2019-133 – 7, chemin de la Rabastalière Est

Installation d'une enseigne sur auvent

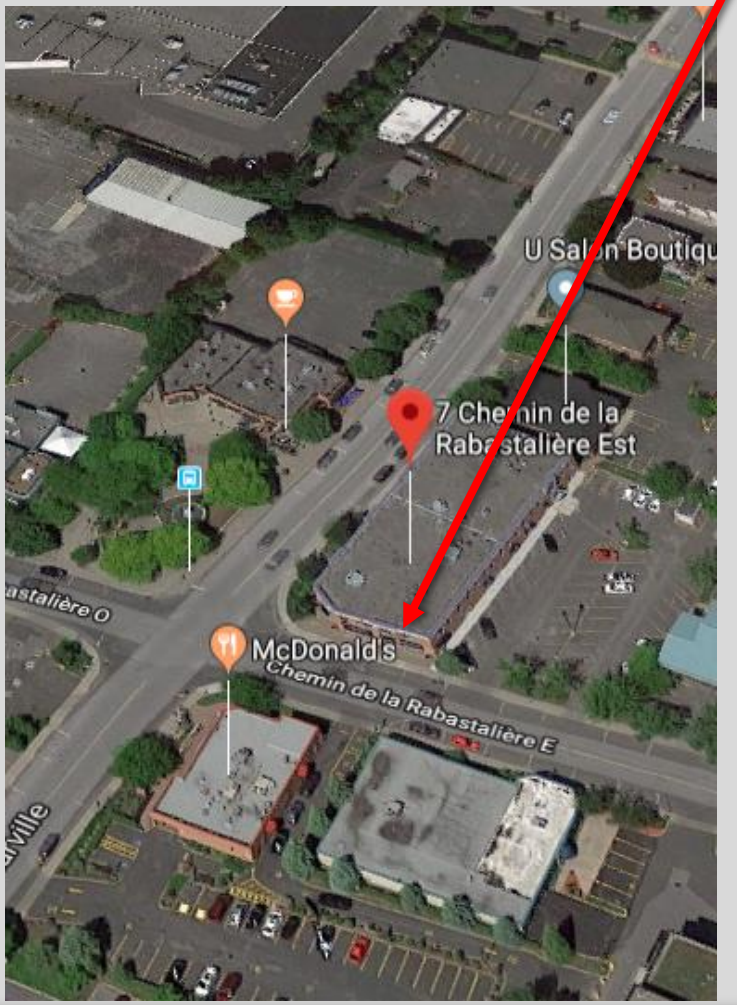

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

5. PIIA2019-137 – 250, rang des Vingt-Cinq Est

Installation de deux enseignes détachées

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

6.7.4 Demande de PIIA 2019-088 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel d'un étage au 1600, rue des Alouettes

- **Refuser** la demande de PIIA 2019-088 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial au 1600, rue des Alouettes,
- Raison : ne répond pas de façon satisfaisante aux critères relatifs à l'implantation, au volume, à la hauteur des pentes du bâtiment et à la modulation du terrain.

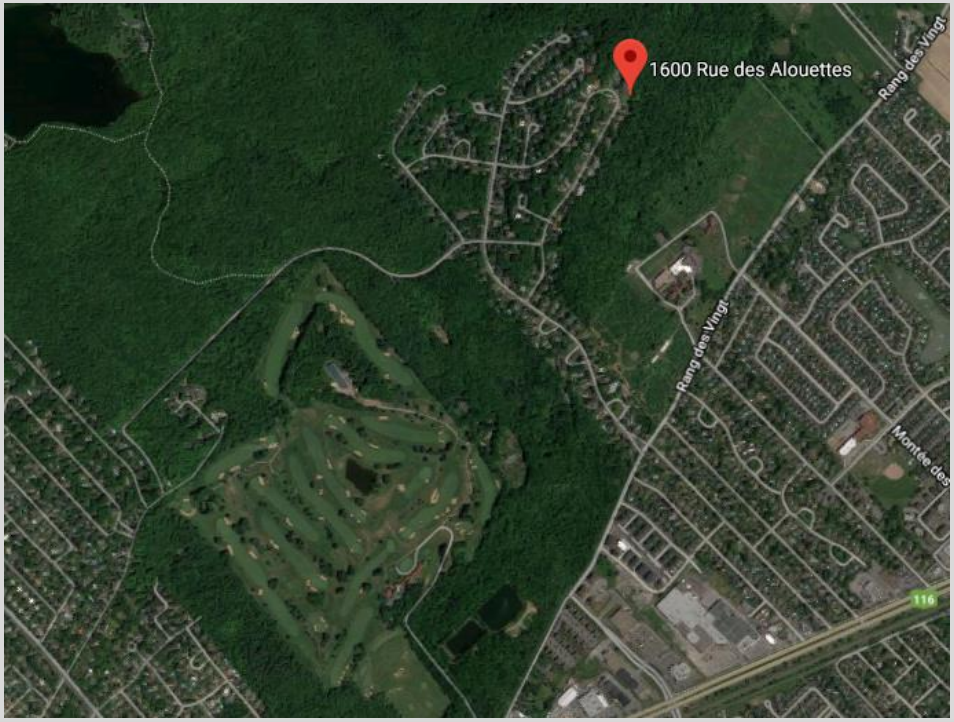

6.7.5 Autorisation de la tenue de la Guignolée du Dr Julien

- Tenue de l'événement prévue le 14 décembre 2019, de 9 h à 16 h

- Érection de barrages routiers aux principales intersections de la Ville afin de recueillir les dons des automobilistes

- Au profit du Centre de pédiatrie en communauté de Longueuil.

6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

6.7.6 Approbation de la promesse d'achat présentée par C.I. Analytics pour une partie du lot 6 195 911 - Rue Marie-Victorin (Parc d'affaires Gérard-Filion)

• Partie du lot 6 195 911 :	7 100 m.c.
• Montant :	534 985 $
• Montant au mètre carré :	75,35 $
• Montant au pied carré :	7,00 $
• Investissement prévu :	2,3 millions $
• Nombre d'emplois prévus :	10 actuellement

Cette entreprise conçoit, fabrique, commercialise et distribue les instruments scientifiques les plus sensibles et les plus sélectifs au monde pour l'analyse des impuretés dans les industries du gaz naturel, de la pétrochimie, de la pharmacie et des produits alimentaires et des boissons.

6.7 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.7.7 Approbation de la promesse d'achat présentée par Mobico inc. pour une partie du lot 6 195 911 - Rue Marie-Victorin (Parc d'affaires Gérard-Filion)

• Partie du lot 6 040 861 :	7 450 m.c.
• Montant :	561 357,50 $
• Montant au mètre carré :	75,35 $
• Montant au pied carré :	7,00 $
• Investissement prévu :	2,5 millions $
• Nombre d'emplois prévus :	22 actuellement

L'entreprise se spécialise dans la fabrication de mobilier de commerce et l'aménagement d'espaces de vente tels que des présentoirs, penderies, cabinets en bois, verre ou métal.

6.8 GREFFE ET CONTENTIEUX

6.8.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'année 2020

Mardi 21 janvier	Mardi 7 juillet
Mardi 18 février	Mardi 25 août
Mardi 24 mars	Mardi 15 septembre
Mardi 21 avril	Mardi 20 octobre
Mardi 26 mai	Mardi 17 novembre
Mardi 16 juin	Mardi 8 décembre

6.8 GREFFE ET CONTENTIEUX

6.8.2 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015

- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015. Cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens.

- Un fonds de garantie d'une valeur de 248 741,00 $ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville en avait investi une quote-part de 14 004.00 $ représentant 5,63 % de la valeur totale du fonds.

- Demande que le reliquat de 79 582,06 $ (4 480,43 $ par de Saint-Bruno) de ce fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.1 Adjudication d'un contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2020 - APP-SP-19-40

• Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction DJL inc
• Durée du contrat :	Année 2020
• Valeur du contrat :	125 292,08 $ taxes nettes

• À titre comparatif, taux unitaires des dernières années :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Type EB-14	84 $	86 $	62 $	54 $	68,50 $	80 $
Type EB-10S	86 $	87 $	62 $	56 $	70,50 $	82 $
Type EB-10C	84,50 $	84 $	60,50 $	54,50 $	71 $	83 $
Type EB-5	87 $	86,50 $	62,50 $	56,50 $	74,50 $	86 $

• **Nombre de soumissionnaires invités :**	**5**
• **Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :**	**4**
• **Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :**	**3**
• **Écart entre la plus basse (125 292 $) et la plus haute (216 442 $) :**	**73 %**

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.2 Adjudication d'un contrat de sciage horizontal de trottoirs, de bordures de rue et d'entrées charretières - APP-SP-19-39

• Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction S.R.B. inc.
• Durée du contrat :	2020 avec quatre (4) années d'option de renouvellement
• Valeur du contrat cinq (5) ans :	106 072,81 $ taxes nettes

• À titre comparatif, taux unitaires dernières années :

	2020	2019	2014
Sciage horizontal de bordures	29.55 $ / m. lin.	25.49 $ / m. lin.	29 $ / m. lin.

• **Nombre de soumissionnaires invités :**	**3**
• **Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :**	**2**
• **Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :**	**1**

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.3 Adjudication d'un contrat de maintenance préventive et d'entretien des panneaux d'incendie, des extincteurs et des gicleurs - APP-SI-19-45

• Plus bas soumissionnaire conforme :	Marco Cournoyer Inspection INS FASRS Protection Incendie MCI
• Durée du contrat :	2020 avec quatre (4) années d'option de renouvellement
• Valeur du contrat :	63 159,17 $ taxes nettes

• **Nombre de soumissionnaires invités :**	**7**
• **Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :**	**7**
• **Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :**	**3**
• **Écart entre la plus basse (63 159 $) et la plus haute (75 990 $) :**	**20%**

6.10 GÉNIE

6.10.1 Adjudication d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement du parc Albert-Schweitzer - OS-GEN-19-57

• Meilleur pointage :	Stantec Experts-Conseils inc.
• Valeur du contrat :	109 473,75 $ taxes nettes

• Nombre de soumissionnaires invités :	6
• Nombre de soumissionnaires s'étant procuré les documents :	10
• Nombre de soumissionnaires ayant déposé une soumission :	3

6.10 GÉNIE

6.10.2 Adoption du Budget 2020 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand

RÉPARTITION EXPLOITATION	2017	2018	2019	2020
• Budget total :	1 736 009 $	1 773 657 $	1 620 752 $	1 041 058 $
• Part de Saint-Basile	272 693 $	283 396 $	310 956 $	289 415 $
• Exploitation (2017: 27,47 %, 2018 : 27,77 %, 2019: 30,77 % , 2020 : 30,9 %) :	179 330 $	189 507 $	231 990 $	242 679 $
• Dette :	93 363 $	93 889 $	78 966 $	46 736 $
• Part de Saint-Bruno	559 068 $	578 810 $	607 950 $	629 658 $
• Exploitation (2017 :72,53 %, 2018 : 72,23 %, 2019: 69,23 %, 2020 : 69,1 %) :	473 520 $	493 023 $	522 040 $	543 535 $
• Dette :	85 548 $	85 787 $	85 910 $	86 123 $
• Gouvernement du Québec				
• Immobilisations :	904 248 $	911 451 $	701 846 $	121 986 $

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

7.1 Avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de réfection et d'aménagement d'installations sportives et récréatives et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

• Chalet Marie-Victorin - Conversion vestiaire en toilette :	80 000 $
• Piscine Roberval - Installation d'un chauffe-eau :	150 000 $
• Parc Jacques-Rousseau - Implantation d'un chalet :	200 000 $
• Plan de remplacement - Modules de jeux :	200 000 $
• Total	**630 000 $**
• Frais de financement (± 5 %)	**30 000 $**

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

Sommaire règlements d'emprunts autorisés pour 2019

Janvier 2019	• Aucun		
Février 2019	• Renouvellement parc de véhicules et d'équipements	10 ans	530 000 $
	• Rénovations bâtiments municipaux	10 ans	475 000 $
	• Conversion éclairage public au DEL	10 ans	885 000 $
Mars 2019	• Reconstruction partie de la rue Montarville	20 ans	3 000 000 $
	• Honoraires projets inscrits au PTI	5 ans	535 000 $
	• Frais de refinancement	5 ans	179 100 $
Avril 2019	• Aucun		
Mai 2019	• Éclairage piste de BMX	5 ans	270 000 $
Juin 2019	• Aucun		
Juillet 2019	• Aucun		
Août 2019	• Aucun		
Sept. 2019	• Rond-point Laure-Gaudreault et compensation financière	20 ans	442 300 $
Sept. 2019	• Honoraires professionnels réalisation PTI 2020-2021-2022	5 ans	1 560 000 $
Nov. 2019	• Travaux installations sportives et récréatives	10 ans	660 000 $
TOTAL			**8 536 400 $**

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2014-18 sur la tarification afin d'y prévoir et modifier certains tarifs

Ce règlement a pour objet de décréter des nouveaux tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité donnée par la municipalité.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.3 Avis de motion et présentation d'un premier projet de règlement (URB-Z2017-020) modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter un usage spécifiquement exclu «Crématorium» au tableau des spécifications de la zone CA-550

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

7.4 Adoption du Premier projet de règlement URB-Z2017-020 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter un usage spécifiquement exclu « Crématorium » au tableau des spécifications de la zone CA-550

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

7.5 Adoption du Second projet de règlement URB-Z2017-019 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 - Ajout de certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 - Zone MH-913

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.5 Adoption du Second projet de règlement URB-Z2017-019 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 - Ajout de certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 - Zone MH-913 (suite)

a) Tous les usages de la sous-classe C2-01;
b) C2-02-07 « Service bancaire et de crédit »;
c) C2-02-15 « Service de courtier immobilier »;
d) C2-03-01 « Service de location de films ou de matériel audiovisuel ou sonore »;
e) C2-03-03 « Service de photocopie ou de reproduction occupant moins de 150 m² de superficie de plancher »
f) C2-03-04 « Comptoir postal »;
g) C2-03-05 « Service de buanderie »;
h) C2-03-06 « Service de pressage, nettoyage à sec ou teinture de vêtements occupant moins de 150 m² de superficie de plancher »;
i) C2-03-07 « Service de modification ou de réparation de vêtements »;
j) C2-03-09 « Cordonnerie »;
k) C2-03-10 « Service de serrurier »;
l) C2-03-15 « Service de location d'équipements récréatifs légers (bicyclettes, skis de fond, etc.) ».

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.6 Adoption du Règlement URB-UC2018-003 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018 afin de permettre les microbrasseries et les microdistilleries Zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951, MC-953

Le projet prévoit :

- Une microbrasserie occupant un local d'environ 400 m.c., d'une capacité totale d'accueil d'environ 125 personnes;
- Une capacité de production de bière limitée aux besoins de l'établissement, c'est- à-dire que la production soit totalement consommée ou vendue sur place;
- Un établissement offrant également des repas sur place, en misant sur des produits locaux ou du terroir et en se démarquant de l'offre actuelle de restauration du centre-ville;
- Les requérants ayant pour objectif de créer un lieu propice à la tenue de conférences de presse, réunions corporatives, 5@7 ou événements festifs, en plus de devenir une destination pour les travailleurs et résidents de Saint-Bruno et de la région;
- Une suite commerciale aménagée permettant la consommation de bière sans repas, dans une section réservée aux adultes, et une autre section étant accessible à tous (consommation de bière à l'occasion d'un repas);
- Une terrasse extérieure;
- Aucun silo ou équipement particulier requis à l'extérieur, compte tenu de la production limitée de bière.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.7 Adoption du Règlement URB-Z2017-018 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier la classification des usages et d'ajouter l'usage spécifiquement permis « microbrasserie et microdistillerie »

- Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'autoriser l'usage C11-01-07 « microbrasserie et microdistillerie » dans les zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951 et MC-953 situées au centre-ville.

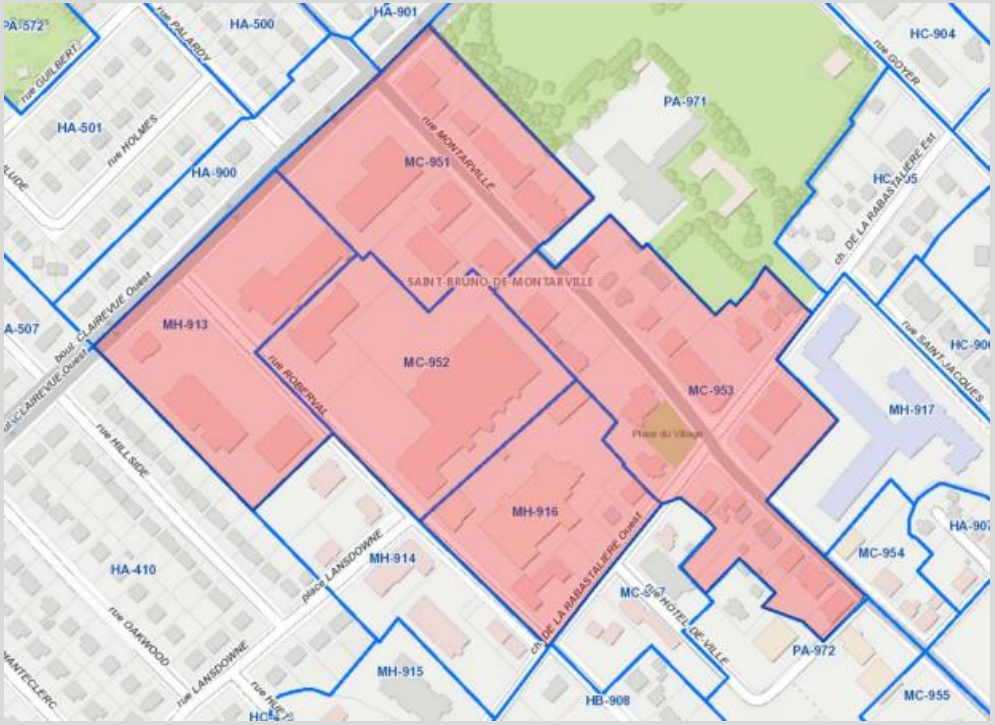

- **Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.**

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.1 Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération le cas échéant

Aucun

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 14 novembre 2019

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-191114-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi			**DÉPÔT**
CA-191114-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 octobre 2019, à 16 h	**X**		
CA-191114-2.1 Dépôt du procès-verbal de la Commission de l'environnement et de l'aménagement tenue le 14 juin 2019 (SD-2019-3120)			**DÉPÔT**
CA-191114-2.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 28 juin 2019 (SD-2019-3433)			**DÉPÔT**
CA-191114-2.3 Dépôt de l'avis du comité exécutif d'agglomération relatif à l'avis de proposition déposé par la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 concernant un mandat à la vérificatrice générale afin qu'elle prépare un compte rendu du Règlement sur le partage des dépenses mixtes (SD-2019-3555)			**DÉPÔT**

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 14 novembre 2019

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-191114-2.4 Proposition de Mme Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard, demandant à l'agglomération de Longueuil de mandater la vérificatrice générale, tel qu'indiqué dans sa mission pour l'utilisation économique, efficience et efficace des ressources et à l'imputabilité de la gestion, afin qu'elle prépare un compte rendu de règlement des dépenses mixtes et de fixer sa reconduction à trois ans	X		
CA-191114-4.1 Autorisation du virement budgétaire apparaissant sur la liste du 21 octobre 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-3482)	X		
CA-191114-6.1 Adjudication du contrat APP-19-235 (2019-GDE-608) pour la location, l'installation, l'entretien et la démobilisation d'une unité de chauffage temporaire au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019- 3326)	En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.		
CA-191114-6.2 Adjudication du contrat APP-19-196 (2019-BAT-804) pour l'exécution de travaux de réaménagement et de rénovation du bâtiment et des locaux du poste de police situés au 600, chemin du Lac (SD-2019-3361)	X		

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 14 novembre 2019

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-191114-6.3 Adjudication du contrat APP-19-237 (2019-GDE-513) pour la fourniture et la livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (option 1) (SD-2019-3407)	En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.		
CA-191114-6.4 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ conclus par le comité exécutif au cours du mois de septembre 2019, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2019, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 $ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2019-3368)			**DÉPÔT**
CA-191114-6.5 Dépassement des coûts autorisés au contrat cadre APP-17-194 (2017-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux - autorisation préalable (SD-2019-3074)		**X**	En lien avec l'orientation donnée le 4 décembre 2017 (résolution 171204-46)

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 14 novembre 2019

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-191114-8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société québécoise de gestion écologique de la peinture concernant la récupération et la valorisation des rebuts de peintures et leurs contenants (SD-2019-3168)	X		
CA-191114-8.2 Adoption du document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2019-294 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et assurant notamment sa conformité aux dispositions du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal afin d'y apporter diverses modifications (SD-2019-3175)	X		
CA-191114-8.3 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2019-3350)			**MOTION**

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 14 novembre 2019

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-191114-8.4 Dépôt du projet de Règlement CA-2019-306 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2019-3350)			**DÉPÔT**
CA-191114-8.5 Adoption du Règlement CA-2019-313 modifiant le Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes (SD-2019-3431)		**X**	
CA-191114-8.6 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Lambert relative à la réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm relevant de la compétence du conseil d'agglomération située sur la rue Riverside dans la Ville de Saint-Lambert (SD-2019-3374)	**X**		

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

Règles pour la période de questions	
1.	Être respectueux et poli
2.	Être concis – 5 minutes par intervention
3.	Être précis en évitant les digressions
4.	Pas plus de 3 questions par intervention
5.	Commentaires acceptés si reliés à la séance
6.	Questions peuvent s’adresser à un(e) conseiller(ère)
7.	Accepter que l’élu(e) ne puisse avoir toute l’information

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Règles de régie interne et de procédure des séances du conseil

ARTICLE 12 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 La période d'intervention des membres du conseil se limite à 30 minutes. Cette période ne peut être prolongée.

12.2 Cette période ne doit donner lieu à aucun débat.

12.3 Le membre du conseil voulant intervenir lors de cette période doit utiliser un langage convenable et respectueux.

12.4 Le maire peut refuser une intervention, interrompre ou retirer le droit de parole à un membre qui contrevient au présent règlement ou qui formule des interventions :

12.4.1 qui peut susciter un débat;

12.4.2 qui est fondée sur une hypothèse;

12.4.3 qui comporte des allusions personnelles, des insinuations malveillantes;

12.4.4 qui est frivole et vexatoire.

12.5 Le membre du conseil qui intervient pendant cette période dispose de trois (3) minutes. Le maire met fin à l'intervention lorsque le membre a disposé de son temps alloué.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Code d'éthique et de déontologie

- Tout membre du conseil favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions. (page 7)
    - S'abstenir de tenir des propos injurieux ou de harceler une personne par des attitudes, des paroles, des gestes pouvant intimider ou pouvant porter atteinte à sa dignité ou à son intégrité.
- Tout membre du conseil sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des six valeurs précédentes : l'intégrité, la transparence, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité. L'honneur réfère notamment aux notions de bonne conduite, de dignité et du respect que les élus doivent avoir envers l'institution qu'est le conseil municipal. (page 10)
- Le membre du conseil doit respecter la confidentialité des informations et des délibérations qui sont non disponibles au public et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. (page 12)

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Séance du conseil du 26 août 2019

Point 6.1.4 : Mandat au directeur général pour retenir les services d'un arbitre/avocat – Paiement final de banques d'heures à la suite d'un employé cadre

Le rapport a été déposé le 30 octobre dernier et les conclusions de ce rapport :

Le maire est totalement blanchit.

Aucune faute de quelque nature que ce soit ne peut lui être imputée dans ce dossier contrairement à ce que certains ont pu laisser croire ou entendre.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

La Ville, finaliste au Prix Conscientia

Le passage faunique aménagé dans la chaussée de la montée Sabourin a valu à la Ville d'être nommée finaliste dans la catégorie « Conservation et mise en valeur des milieux naturels » au Prix Conscientia.

De gauche à droite : Richard Marois, président du CRE Montérégie, Jean-Michel Phaneuf, chargé de projet pour Groupe Conseil Génipur, Isabelle Tanguay, technicienne en génie municipal à la Ville de Saint-Bruno, Étienne Michaud, chef de division à la Ville de Saint-Bruno, Isabelle Bérubé, conseillère municipale à la Ville de Saint-Bruno, Martin Murray, maire de la Ville de Saint-Bruno, et Patrick Bousez, président d'honneur du Gala Conscientia, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie. Photo : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Journée de mobilisation sur la

Démarche de l'alliance pour la solidarité de l'agglomération de Longueuil

Centre socioculturel de Brossard

Jeudi 7 novembre

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Présentation à Saint-Jean-sur-Richelieu du

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Vendredi 8 novembre

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Expo-concours automnale de l'Association des artistes affiliés de la Rive-Sud (AAPARS) ces 9 et 10 novembre au Centre Marcel-Dulude

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Très bonne nouvelle pour Saint-Bruno
Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a soumis le 5 novembre dernier, six demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la construction de nouvelles écoles
dont une à Saint-Bruno.

Il est mentionné, dans le communiqué de la Commission scolaire, que *"pour le secteur de Saint-Bruno-de-Montarville,[il s'agit de] la construction d'une nouvelle école primaire comprenant 4 classes pour l'éducation préscolaire 4 ans temps plein et 5 ans, 12 classes pour l'enseignement primaire, un gymnase, deux locaux de services de garde et tous les locaux de services nécessaires pour une école de cette dimension."*

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Attention aux feuilles sur les puisards

Vérifiez l'état du puisard qui borde votre propriété et enlevez les feuilles mortes qui l'obstruent afin d'éviter une accumulation d'eau importante sur la voie publique

.

Évitez également de pousser les feuilles sur la voie publique, particulièrement lors du passage du balai de rue. Cette pratique est interdite, mais surtout, elle ralentit beaucoup le travail des cols bleus, occasionne parfois des bris mécaniques et obstrue les puisards.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

LES *déjeuners* DU MAIRE

Samedi 16 novembre 2019 : QUEL AVENIR POUR LE CENTRE-VILLE ?

Saint-Bruno DE-MONTARVILLE

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

Merci!